

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 08/19

« Comptes et rapport de gestion 2018 »

Au Conseil communal d'Aubonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du nouveau règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances (CoFin) a procédé dans le courant des mois d'avril et mai 2019 au contrôle des comptes 2018 de la Commune.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir en séance plénière pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Une séance réunissant les membres de la CoFin et une délégation municipale s'est ensuite tenue le 4 juin pour évoquer l'ensemble des questions touchant les comptes de notre Commune. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 24 mai 2019 à la traditionnelle visite des domaines.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement M. Jean-Christophe De Mestral (Municipal des finances) et notre boursier communal, M. David Golay, de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2018, ainsi que de leur disponibilité dans le cadre de l'exercice de notre mandat.

1. Remarques générales

Parvenu au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

Pour l'exercice 2018, notre **marge d'autofinancement** (*résultat opérationnel avant écritures de boucllement*) présente un montant de **CHF 2'544'595.-**, très largement supérieur aux prévisions budgétaire (CHF 719'300.-) et en augmentation de CHF 1'580'681.- par rapport aux comptes 2017 (CHF 963'914.-).

La CoFin relève la grande différence entre le budget établi et les comptes.

Tableau avant boucllement :

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Revenus ordinaires	33'620'234.-	29'322'900.-	32'568'348.-	28'732'238.-
Charges ordinaires	31'075'639.-	28'603'600.-	31'604'433.-	28'088'915.-

L'augmentation des droits de mutations, successions et donations, l'impôt des personnes physiques, les taxes de raccordement et la bonne maîtrise des dépenses courantes ont eu un effet positif sur les comptes 2018.

L'accroissement des revenus entraîne une augmentation de notre part cantonale (péréquation et facture sociale).

Pour information, le 44% des recettes (impôts conjoncturels) ne sert à payer que le 22% de la prévoyance sociale (6'456'000.-).

Quelques chiffres :

Notre disponible (caisse, poste, banque) d'un montant de 5,5 Mios correspond à 11,5% de nos actifs. Les débiteurs de 14,4 Mios à 30% des actifs. Les financements spéciaux et fonds de réserves (Cte 928) de 16 Mios à 33% des passifs (ces réserves font partie des fonds propres de la Commune).

Notre patrimoine immobilier se monte à 23 Mios, la valeur incendie de l'assurance auprès de l'ECA est de 85,6 Mios.

Les amortissements 2018 :

Amortissements ordinaires : CHF 1'416'939,20. Amortissements extraordinaires : CHF 398'279,90. Un écart de CHF + 394'519,10 par rapport au budget.

Détail des amortissements extraordinaires:

Préavis 1/18 « mise aux normes des terrains de football » : **CHF 81'570,70.**

Préavis 5/17 « étude construction caserne du feu » : **CHF 53'934,40.**

Préavis 6/17 « rénovation façade Tour du Château » : **CHF 198'498,80.**

Préavis 2/18 « études travaux sous-sol du CSCC » : **CHF 34'276.- .**

Préavis 8/17 « rénovation des Halles » : **CHF 30'000.-.**

2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2018 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

2.1. Administration générale, personnel communal et RH :

La CoFin s'est penchée sur les traitements du personnel et a constaté une répartition des collaborateurs homogène dans les classes salariales. La politique salariale et la répartition de la masse salariale sont conformes au règlement du personnel adopté par le Conseil communal (24.11.2009).

Le tableau des EPT est mis en annexe au présent rapport. Suite à la demande de la CoFin, ce tableau sera inclus dans les prochains rapports de gestion accompagnant les comptes émis par la Municipalité.

Fonctionnement des jetons de présence à la Municipalité :

Tous les jetons de présence relatifs à des représentations assurées pour la Commune sont versés aux municipaux concernés.

Si certains jetons de présence sont encaissés directement par le municipal en charge, les autres sont encaissés par la Commune et ajoutés aux traitements fixes. Dans ce dernier cas, les jetons sont soumis aux cotisations sociales (AVS-AC), mais non soumis à la LPP, comme c'est par ailleurs le cas pour les heures supplémentaires payées aux collaborateurs.

Assurances sociales et commerciales :

La CoFin tient à saluer l'initiative de la Commune d'avoir passé par le marché public pour les assurances communales (par ex. LAA, APG etc.), ce qui a permis une nette diminution des primes.

2.2. Subventions Culturelles (Cte 150 – n° 3653.01) :

Il existe deux sortes de subventions, les subventions directes (montant fixe donné annuellement à une société ou association locale) et les subventions indirectes.

Les subventions indirectes consistent en la ventilation des diverses charges liées aux frais engendrés par la mise à disposition et le montage de matériel pour les manifestations.

Ces subventions indirectes sont ventilées par exemple dans le compte 150 pour les manifestations culturelles et dans le compte 171 pour les manifestations sportives.

Pour information, un fond « manifestations et réceptions » a été créé en 2013 (Cte 9282.19), d'un montant de CHF 100'000.-. L'utilisation de ce fond est à l'entière compétence de la Municipalité.

2.3. Gare des bus (Cte 5007)

Le budget prévoyait une dépense de CHF 15'000.- pour la gare des bus (aménagement centre des jeunes CHF 10'000.- et entretien courant CHF 5'000.-). A la lecture des comptes, il a été constaté que le montant budgété n'a pas été respecté. Les frais de réaménagement du local des jeunes se montent à CHF 53'372.- et les autres aménagements (voirie et local manifestations et salle d'attente) à CHF 11'741,15. **Le total des travaux d'aménagement pour la gare des bus se monte à CHF 65'113,15 pour 2018.**

La Municipalité explique que les travaux dans ces locaux ont été effectués en urgence pour permettre l'ouverture du Centre à la rentrée scolaire 2018. De mauvaises surprises seraient apparues en cours de chantier. La Municipalité a informé la CoFin que d'autres travaux sont à prévoir sur la toiture, qui est en mauvais état.

La CoFin constate que ce budget n'a pas été maîtrisé. Le montant total des travaux est largement supérieur au budget et dépasse de 15'000.- le seuil demandant un préavis. La CoFin regrette que la Municipalité n'ait pas informé le Conseil de ce dépassement budgétaire, comme le stipule le règlement du CC (art 98*). Ces travaux auraient dû faire l'objet d'un préavis, ou, en cas d'urgences, d'une information au Conseil, comme cela a déjà été le cas pour d'autres travaux (mur piscine par ex.).

La CoFin avait déjà relevé dans son rapport sur les comptes 2016, suite à des travaux effectués au chemin des Sapins, la non-conformité de cette manière de procéder.

La CoFin demande instamment à la Municipalité d'informer le Conseil communal en cas de dépassement budgétaire, et d'établir un préavis si le total des travaux dépasse les CHF 50'000.-.

Un préavis devrait être déposé pour les travaux déjà effectués afin de régulariser la situation.

(Pour mémoire, un préavis pour moins de CHF 20'000.- a été déposé devant de la CC pour la mise en place d'un point I place de l'Ancienne Gare, pour raisons de dépassement budgétaire.).

2.4. Lion d'or :

La CoFin relève à nouveau le coût élevé et le manque de rendement de ce bâtiment.

Avec des montants totaux des charges de CHF 128'198,30 et des revenus de CHF 62'742,30, la CoFin constate à nouveau cette année que les revenus ne couvrent qu'à 50% les charges de ce bien. Le déficit (CHF 65'456.-) est dû principalement à l'entretien du restaurant (rénovation de 2 chambres et remise à niveau de certaines installations).

La Cofin invite la Municipalité à mettre en place une stratégie afin d'améliorer le rendement de ce bâtiment.

Evolution du déficit par année de 2015 à 2018 :

2015	2016	2017	2018	Total 2015-2018
68'408,70	56'029,90	23'104,60	65'456.-	CHF 212'999,20

2.5. Subventions énergies renouvelables (Cte 420 / 3664.00)

Montant des subventions pour les énergies renouvelables pour 2018: CHF 39'684,80.

Le montant total des attributions annuelles à allouer selon règlement est de CHF 145'000.-. CHF 105'315,20 n'ont pas été attribués.

La Municipalité va revoir la liste des subventions et faire une information aux citoyens afin que ce fond soit mieux utilisé. La CoFin salue et encourage cette initiative.

2.6. Déchets spéciaux (Cte 452, n° 3188.11)

L'élimination des déchets de voirie (poubelles publiques etc.) budgété à CHF 22'000.-, se monte à CHF 45'657,30 pour 2018, l'écart par rapport au budget est de CHF 23'657,30 (Comptes 2017 : CHF 22'855,90).

La Commune explique cette hausse par l'augmentation du tonnage des sacs non taxés et des déchets de la balayeuse. De plus, il est à relever un écart de CHF 5'300.- dû à un décalage d'une facture 2017.

La CoFin constate néanmoins une augmentation par rapport aux comptes 2017 et au budget de plus de 100%. La CoFin restera attentive à cette problématique lors du prochain exercice.

2.7. Sécurité publique (cte 610 n° 3189.00)

La prestation exécutée par des tiers concerne la facture de l'entreprise Goron Sécurité SA pour un montant de CHF 4'783,55.

Le prix du Goron est déterminé par la fréquence des tournées sur la Commune.

2.8. Eau, Gaz – Généralités

L'augmentation de la consommation de l'eau dans le ménage communal est principalement due à une année 2018 particulièrement sèche, et à l'arrosage abondant du terrain de foot nécessaire suite à sa mise en conformité.

La vente d'eau record (+19%) et les taxes uniques de raccordement imprévisibles liées au développement des zones industrielles ont entraîné des revenus extraordinaires.

Le tarif du gaz est en hausse (augmentation de la taxe Co2), cette hausse n'a pas été répercutée sur le prix de vente. Le rattrapage du timbre a été sous-évalué. Ces faits entraînent une marge sur le gaz en diminution cette année, diminution qui pourrait perdurer dans le futur.

2.9. Souhaits de la CoFin (déjà acceptés par la Municipalité) :

La CoFin tient à relever qu'elle a apprécié le rapport de gestion sous sa nouvelle forme.

La CoFin a néanmoins émis les souhaits suivants, ces derniers ayant déjà été acceptés par la Municipalité :

- Tableau des EPT dans le rapport de gestion accompagnant les comptes émis par la Municipalité.
- Tableau comparatif de l'évolution de la marge d'autofinancement sur 10 ans dans le fascicule des comptes.
- Mentionner dans le comparatif des charges et des revenus de fonctionnement l'écart avec le budget et les comptes de l'année précédente, afin de permettre une meilleure compréhension des évolutions.

3. Conclusions

La CoFin tient à relever la bonne maîtrise des charges ordinaires, et constate que les comptes 2018 sont très proches des résultats obtenus en 2017.

Les charges sont en très légère baisse de 1,6% et les revenus en hausse de 3,2%, par rapport à 2017, ceci sans les 2 points d'impôt supplémentaires demandés pour l'exercice 2019.

La situation financière de notre Commune au 1^{er} janvier 2019 est plus saine que lors de l'élaboration et l'acceptation du budget 2019.

Le résultat de l'exercice 2018 se caractérise par un excédent de charges de CHF 20'429.- (perte financière et comptable), mais a permis dégager une marge d'autofinancement (résultat avant clôture) de plus de 2'500'000.-, ce qui est largement au-dessus de nos espérances et augure une bonne situation pour nos investissements futurs.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les comptes 2018.

Pour la Commission des finances
Le rapporteur :

Valérie André

Aubonne, 14 juin 2019

Annexe :
Tableau des EPT de la Commune d'Aubonne

Article 98 du Règlement du Conseil communal :

Art 98- La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil en début de législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

STRUCTURE/EVOLUTION DU PERSONNEL

	Comptes 2016				Comptes 2017				Comptes 2018				01.05.2019	
	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires	Total EPT	Auxiliaires
Administration générale	8.00	0.00	8.00	2.00	7.00	1.00	7.70	3.00	7.00	1.00	7.70	3.00	7.70	3.00
<i>Greffe</i>	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00
<i>Archives</i>	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	2.00
<i>Bourse</i>	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00
<i>Contrôle des habitants/Réception</i>	2.00	0.00	2.00	0.00	1.00	1.00	1.70	1.00	1.00	1.00	1.70	1.00	1.70	1.00
Bibliothèques	0.00	2.00	0.60	2.00	0.00	2.00	0.60	2.00	0.00	1.00	0.60	2.00	0.60	2.00
<i>Bibliothèque adultes</i>	0.00	1.00	0.30	1.00	0.00	1.00	0.30	1.00	0.00	0.50	0.30	1.00	0.30	1.00
<i>Bibliothèque jeunesse</i>	0.00	1.00	0.30	1.00	0.00	1.00	0.30	1.00	0.00	0.50	0.30	1.00	0.30	1.00
Sécurité publique	2.00	1.00	2.70	0.00	2.00	1.00	2.70	0.00	2.00	1.00	2.70	0.00	2.70	0.00
Travaux, Manifestations, SI, STEP	7.20	0.00	7.20	0.00	5.60	1.00	6.10	1.00	5.50	4.00	6.00	2.00	6.10	2.00
<i>Services techniques</i>	4.70	0.00	4.70	0.00	3.10	0.00	3.10	0.00	3.00	3.00	3.00	1.00	3.00	1.00
<i>Postes vacants</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.50	0.00	0.00	1.00	0.50	0.00	0.50	0.00
<i>Manifestations</i>	0.50	0.00	0.50	0.00	0.50	0.00	0.50	1.00	0.50	0.00	0.50	1.00	0.60	1.00
<i>Services industriels</i>	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
<i>STEP</i>	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
Services extérieurs	9.00	2.00	10.00	4.00	9.00	2.00	10.00	1.00	9.00	2.00	10.00	0.00	9.40	0.00
<i>Voirie</i>	5.00	0.00	5.00	3.00	5.00	0.00	5.00	0.00	4.00	0.00	4.00	0.00	4.00	0.00
<i>Postes vacants</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
<i>Parcs et Jardins</i>	4.00	2.00	5.00	1.00	4.00	2.00	5.00	1.00	4.00	2.00	5.00	0.00	4.40	0.00
<i>Postes vacants</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00
Concierges	6.80	5.00	9.20	2.00	5.40	6.00	8.30	1.00	5.50	6.00	8.40	1.00	8.25	2.00
<i>Chêne</i>	3.00	4.00	4.80	0.00	3.00	4.00	4.80	0.00	3.00	4.00	4.80	0.00	4.75	1.00
<i>Château</i>	2.00	1.00	2.60	0.00	1.00	2.00	2.10	0.00	1.00	2.00	2.10	0.00	2.10	0.00
<i>Pré Baulan</i>	0.80	0.00	0.80	0.00	0.40	0.00	0.40	0.00	0.50	0.00	0.50	0.00	0.40	0.00
<i>Pizy et autres bâtiments</i>	1.00	0.00	1.00	2.00	1.00	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Cours de français CoCHE	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	1.00
Animateurs jeunesse	0.00	4.00	2.70	0.00	0.00	4.00	2.70	0.00	0.00	4.00	2.70	0.00	2.70	0.00
Cultes	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	2.00
SDIS Etraz Région	0.00	1.00	0.80	0.00	1.00	1.00	1.80	0.00	1.00	1.00	1.80	0.00	1.80	0.00
TOTAL	33.00	15.00	41.20	14.00	30.00	17.00	39.40	12.00	29.00	19.00	38.40	11.00	37.15	12.00
<i>Postes vacants</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.50	0.00	1.00	1.00	1.50	0.00	2.10	0.00
<i>Apprentis</i>				5.00				4.00				4.00		4.00